

DECISION N° 394/21 MINESEC/SG/DESTP du 02 AOUT 2021  
Portant ouverture d'établissements Scolaires Publics  
d'Enseignement Secondaire Technique.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret N°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
Vu le décret N°2018/190/PM du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret N°2018/191/PM du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2015/434 du 20 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement ;  
Vu le décret N° N°2014/2353 /PM du 04 Aout 2014 portant Création de certains Etablissements Scolaires publics d'Enseignement Secondaire Technique ;  
Vu le décret N° 2020 /4533/PM du 10 Septembre 2020 portant Création de certains Etablissements Scolaires publics d'Enseignement Secondaire Technique ;  
Vu le décret N° 2021/4501PM du 05 Juillet 2021 portant Création de certains Etablissements Scolaires publics d'Enseignement Secondaire Technique.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Sont ouverts, pour compter de la date de signature de la présente Décision, les établissements Publics d'Enseignement Technique Industriel et Commercial ci- après désignés avec les spécialités correspondantes.

**REGION DE L'OUEST**

**DEPARTEMENT DU NOUN**

| ARRONDISSEMENT | ETABLISSEMENT     | SPECIALITES   |
|----------------|-------------------|---|
| NJIMOM         | CE TIC DE MEGHABE | 04 Spécialités, 04 classe de 1 <sup>ère</sup> année<br>-Maçonnerie (MACO)<br>-Economie Sociale et Familiale (ESF)<br>-Electricité d'Equipement (ELEQ)<br>-Couture sur Mesure (COME) |



## DEPARTEMENT DE LA MENOUA

| ARRONDISSEMENT | ETABLISSEMENT    | SPECIALITES   |
|----------------|------------------|---|
| PENKA -MICHEL  | CETIC DE DOLEKO  | 04 Spécialités, 04 classe de 1 <sup>ère</sup> année<br>-Maçonnerie (MACO)<br>-Economie Sociale et Familiale (ESF)<br>-Employé des Services Comptable (ESCOM)<br>-Couture sur Mesure (COME)                              |
| NKONG-NI       | CETIC DE MENZONG | 05 Spécialités, 05 classe de 1 <sup>ère</sup> année<br>-Maçonnerie (MACO)<br>-Mécanique Automobile de Réparation (MARE)<br>-Electricité (ELEQ)<br>-Employé des Services Comptable (ESCOM)<br>-Couture sur Mesure (COME) |

**ARTICLE 2** : Aucune autre spécialité ne doit être ni ouverte, ni fermée sans autorisation préalable du Ministre des Enseignements Secondaires.

**ARTICLE 3** : L'Inspecteur Général des Enseignements, le Directeur de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires, les Chefs d'établissements, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 02 AOUT 2021

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**AMPLIATIONS**

- SG
- JGE
- DIRECTIONS
- GOUVERNEURS
- DRES
- DDES
- ETABLISSEMENTS CONCERNES
- ARCHIVES/CHIRONO

